



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Séance du jeudi 7 avril 2016

OBJET : 2016/42 REPRESENTATION DE L'AGGLOMERATION D'AGEN AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'AGENAIS

| | |
|--|---|
| Nombre de délégués en exercice : 66 | L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SEPT AVRIL A 18H30 LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR |
| Présents : 53 | MRS DIONIS DU SEJOUR, TANDONNET, GARCIA, LAUZZANA, DEZALOS, LUSSET, DUBOS, DELBREL, DE SERMET, MMES BONFANTI-DOSSAT, GALAN, LECLAIR (SUPPLEANTE DE MME CAMBOURNAC), MME JULIEN, MRS DELOUVRIE, COLIN, GILLY, GRIMA, LABORIE, PIN, PRADINES, CONSTANS, LABADIE, CAUSSE, MRS MOYNIÉ, DREUIL, PONSOLLE, FOURNET (SUPPLEANT DE MME LAMENSANS-GARIBALDI), PLO, MRS BUISSON, NOUHAUD (SUPPLEANT DE M. SARRAMIAC), CHOLLET, FELLAH, DUPEYRON, MRS PINASSEAU, EYSSALET, TREY D'OUSTEAU, PANTEIX, BOCQUET, LAVALLART, PECHAVY, MMES IACHEMET, FRANÇOIS, GALLISSAIRES, LAUZZANA, BOULMIER, LAFFORE, MMES MAILLARD, LEBEAU, JUILLIA, LOUBRIAT, BARAILLES, CASSAN-GABRIELE, ROLAND, |
| Absents : 5 | MME RICHOND, MRS BACQUA, GUATTA, GUIGNARD, DEBLADIS, |
| Pouvoirs : 8 | DE MME BRANDOLIN-ROBERT A M. LUSSET, DE MIRANDE A MME BARAILLES, DE MME MAIOROFF A MME FRANÇOIS, DE MME VERLHAC A M. LAUZZANA, DE MME MEYNARD A M. DELBREL, DE MME KHERKHACH A M. CHOLLET, DE MME GROLLEAU A M. DUPEYRON, DE M. HERMEREL A MME IACHEMET |
| Date d'envoi de la convocation dématérialisée : 01/04/2016 | |

Expose :

Suite à la délibération en conseil d'Agglomération d'Agen en date du 14 janvier 2016 validant l'extension du périmètre de l'Agglomération d'Agen (adhésion des communes de Castelculier et St Pierre de Clairac) et conformément à l'article 4 des statuts du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais, la répartition des sièges au sein du comité syndical est établie au prorata de la population.

Ainsi l'Agglomération d'Agen compte au 1^{er} janvier 2016 une population totale de 99 447 habitants (populations légales INSEE en vigueur au 01/01/2016), ce qui lui permet de bénéficier de 20 sièges contre 19 précédemment au sein du comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais.

Modalités de scrutin :

La désignation des représentants de l'Agglomération d'Agen appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais obéit à la règle de droit commun qui prévoit que ceux-ci sont désignés parmi les membres du Conseil d'Agglomération, au scrutin secret uninominal, à trois tours le cas échéant.

AR PREFECTURE

047-200035459-20160407-DELIB2016_42-DE

Reçu le 14/04/2016

Vu les articles L.2121-21, L. 5211-1 et L. 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 14 janvier 2016,

Vu l'article 4 des statuts du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais,

La Commission des Finances informée en date du 29 mars 2016,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ DE DESIGNER Monsieur Jean-Michel MOYNIE en tant que représentant de l'Agglomération d'Agen au Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 14/04/2016

Télétransmission le 14/04/2016

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Jean Dionis du Sejour". To the right of the signature is a blue ink stamp. The stamp consists of a stylized blue triangle with the word "AGGLOMERATION" written in blue capital letters above it, and the word "AGEN" written in blue capital letters below it.